

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
09 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf du mois d'avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (8) : LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, PRUDENT Magali, RICHARD Hélène, ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absents excusés (3) : BAZIARD Sandrine, DESBROSSE Teddy, GY Sébastien.

Absente : KAUCHE Claire

Quorum : 6

Date de la convocation : 26 Mars 2024

Date de publication de la liste des délibérations : 16 Avril 2024

La séance est ouverte, Madame POULENARD Cécile été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) **Approbation Procès-Verbal de la réunion du 12 Mars 2024**
- 2) **Taux d'imposition 2024**
- 3) **Subvention 2024 (complément)**
- 4) **Prime inflation (personnel communal)**
- 5) **Budget Primitif 2024**
- 6) **Informations et questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2024**

Le Procès-Verbal de la réunion des 12 Mars 2024, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

**2) TAUX D'IMPOSITION 2024**

**D : 010/2024**

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DIT** que les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 seront donc les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2024</b>
<b>Taxe Foncière Bâtie (TFB)</b>	22.11 %
<b>Taxes Foncière Non Bâtie (TFNB)</b>	6.69 %
<b>Taxe d'Habitation (TH)</b>	6.82 %
<b>Cotisation Foncière des Entreprise (CFE)</b>	8.40 %

- **CHARGE** le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **3) SUBVENTIONS 2024 (Complément)**

La liste des subventions a été établie lors de la dernière réunion le 12 Mars, 2 nouvelles demandes ont été reçues depuis cette date.

- Ecoles élémentaires et maternelles de Saint Martin en Bresse : création d'une association sportive (SPORTS ECOLES ST MARTIN EN BRESSE – USEP) : demande de subvention pour organiser les rencontres et le financement du transport (1 élève concerné Arthur DESBROSSES)
- USSM (section foot), comme chaque année, une demande de subvention pour 1 enfant habitant la commune qui fréquente le club.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ces nouvelles demandes

### **4) PRIME DE POUVOIR D'ACHAT (personnel communal)**

Les conditions d'attribution de la prime inflation étant réunies, Christelle CHARTON, Secrétaire de Mairie, peut donc y prétendre.

Le Conseil Municipal émet un projet de délibération (N° 11/2024) qui sera soumis à l'avis du Comité Social du Centre de Gestion qui statuera le 21 Mai prochain.

Le Conseil Municipal délibérera avant le 30 Juin en tenant compte de l'avis du Comité Social du Centre de Gestion.

### **5) BUDGET PRIMITIF 2024**

**D : 012/2024**

<b>OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| - DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 463 264 € |
| - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :  | 103 200 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :
- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 463 264 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 103 200 €

## **6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Bureau de Vote – Elections Européennes – Dimanche 09 Juin 2024 :*

Le Conseil Municipal procède à la mise en place du bureau de vote pour le scrutin des élections européennes du dimanche 09 Juin 2024.

*Réunion du SMA Eau potable Chalon Sud Est du 08/04/2024 à Ouroux sur Saône :*

Monsieur Michel MOREY donne un rapide compte rendu de cette réunion.

Les travaux de remplacement de canalisations « Chemin de Petit Velard » sont terminés.

Les problèmes d'affaissement bas-côté « Etang de Fussey » ont été évoqués.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable augmente de 6 %.

Un nouvel agent SAUR a été recruté.

La séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire de séance,  
**C. POULENARD**

Le Maire,  
**S. ROSSIGNOL**